

NOTE D'INFORMATION AUX ANCIENS OU NOUVEAUX HABITANTS 2021/2022 Inscription aux beaux-arts et danse

Vous arrivez sur la commune et vous souhaitez inscrire votre enfant pour la rentrée 2021/2022, à une ou plusieurs activités extra-scolaires suivantes : beaux-arts et danse. Je vous invite à vous présenter au service facturation 15 avenue Saint Germain des noyers 77400 Saint Thibault des Vignes, dès le 07 juin 2021 et ce jusqu'au 31 août 2021, pour créer ou mettre à jour, la fiche individuelle d'inscription périscolaire.

CREATION DE LA FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE ENFANT

Munissez-vous des documents suivants :

- des nom et prénom du médecin traitant ainsi que son adresse, numéro de téléphone
 - du livret de famille
 - du justificatif de domicile de 3 mois
- en cas de séparation ou de divorce : d'une copie de la décision du juge concernant le droit de garde
 - du numéro d'allocataire CAF ou l'attestation CAF
- de l'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile de l'année concernée, qui devra être envoyée au service facturation avant fin septembre (faire éventuellement une copie de celle que vous remettrez obligatoirement à l'école de votre enfant).
- de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 à remettre avant fin septembre : Uniquement pour l'art plastique et la sculpture, pour les familles Théobaldiennes, ne concerne que les enfants.
 - des numéros de téléphone (employeur, domicile et portable des parents)
- des nom et prénom des contacts des enfants et le lien de parenté (autorisés à être contactés ou à récupérer l'enfant)
 - de l'adresse courriel

Cette fiche sera à mettre à jour, chaque année de juin à fin août.

RENOUVELLEMENT DE LA FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE ENFANT

Veuillez-vous munir:

- de l'attestation d'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile de l'année en cours
- du justificatif de domicile de 3 mois
- de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 à remettre avant fin septembre : Uniquement pour l'art plastique et la sculpture, pour les familles Théobaldiennes, ne concerne que les enfants.

Veuillez signaler tout changement intervenu durant l'année : domicile, employeur, allergie, coordonnées teléphoniques...

CREATION DE LA FICHE INDIVIDUELLE FAMILLIALE ADULTE et FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE ETUDIANT

Munissez-vous des documents suivants :

- Carte d'identité (pour les adultes) « personne faisant l'activité » ou livret de famille (pour les étudiants vivant chez les parents)
- Carte <u>étudiant</u> ou certificat de scolarité de l'année en cours (uniquement pour les étudiants de **18 ans à 25 ans**)
- justificatif de domicile de 3 mois (EDF, GDF, VEOLIA....)

Si la personne majeure est hébergée, il faudra :

- Carte d'identité de l'hébergeant
- 1 justificatif au nom de l'hébergé (avis d'imposition, portable.)
- Faire remplir l'attestation d'hébergement
- responsabilité civile de l'année concernée, qui devra être envoyée au service facturation avant fin septembre
- des numéros de téléphone (employeur, domicile et portable)
- adresse courriel
- Nom et prénom d'une personne à contacter en cas d'urgence et coordonnées téléphoniques

Cette fiche sera à mettre à jour, chaque année de juin à fin août.

RENOUVELLEMENT DE LA FICHE INDIVIDUELLE FAMILLIALE ADULTE et FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE ETUDIANT

Veuillez-vous munir:

- de la responsabilité civile de l'année concernée
- de la carte étudiant ou certificat de scolarité de l'année concernée (uniquement pour les étudiants de 18 ans à 25 ans)
- du justificatif de domicile de 3 mois
- des nom et prénom d'une personne à contacter en cas d'urgence et coordonnées

Veuillez signaler tout changement intervenu durant l'année : domicile, employeur, allergie, coordonnées téléphoniques...

Je vous rappelle les heures d'ouverture du service facturation :

Lundi et vendredi	8h45 / 12h30	14h00 / 17h00
Mardi	8h45/ 12h30	14h00 / 18h30
Mercredi	8h45/ 17h00	Sans interruption
Jeudi	Fermé au public	14h00 / 17h00
2 ^{eme} et 4 ^{eme} samedi	8h45 / 12h00	

Petit rappel facture:

- 1^{er} trimestre et facture annuelle mi-novembre

- 2^{ème} trimestre mi- janvier

- 3^{ème} trimestre mi-avril

Le Maire, Mr Sinclair VOURIOT